

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 164

Artikel: Le Congrès de Rome : [1ère partie]

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A NOS LECTEURS. - Nous présentons à nos lecteurs et à nos abonnés toutes nos excuses pour le retard de ce numéro — retard dont nous les avions d'ailleurs avertis d'avance. La faute en est au Congrès de Rome, qui s'est terminé si près de la date de la parution habituelle de notre journal que force nous a été de renvoyer celle-ci de quelques jours, non pas même seulement pour pouvoir publier un article sur le Congrès dans ce numéro, mais simplement pour avoir le temps de revenir de Rome, les suffragistes ne voyageant pas encore en train spécial ou en avion!

LA RÉDACTION

Le Congrès de Rome

Heureuses les journalistes, correspondantes de quotidiens, qui, chaque jour ou tout au moins plusieurs fois durant la semaine, ont pu, limitant à quelques points leur attention, n'écrire que des articles sur l'actualité du jour, ou le fait saillant de la séance! Et malheureuses les rédactrices d'un bi-mensuel qui se trouvent, une fois le Congrès fini, placées devant l'énormité de cet amoncellement de faits, de résolutions, de discours, de discussions, de votations, de descriptions, d'impressions, de comparaisons, de jugements, d'opinions, de critiques, de louanges... avec mission d'en extraire, dans un espace forcément très restreint, une « substantifique moelle », qui satisfasse ceux et celles restés au pays, et leur apporte tant bien que mal le reflet de ce que furent ces inoubliables journées.... C'est pourquoi il nous faut, et dès le début, demander l'indulgence pour ce que seront forcément les articles qui vont suivre.

I

Ce fut un beau Congrès. Nous ne voulons pas nous livrer ici au petit jeu des comparaisons pour dire avec quelques-unes qu'il fut supérieur à celui de Genève, ou répéter au contraire avec certaines qu'il lui fut inférieur. A notre avis, il fut autre. Ce qu'eut en propre celui de Genève, et qu'on ne pourra jamais lui enlever, ce fut d'être le premier Congrès suffragiste international après la guerre, la première rencontre après le cataclysme, mais aussi après d'innombrables et d'incroyables triomphes suffragistes, de tant de femmes habituées au travail commun pour le même idéal, et qu'avaient séparées sept années lourdes d'une histoire sanglante. Et c'est pourquoi, malgré tous ses défauts, malgré ses nombreuses imperfections, il fut animé d'un élan d'enthousiasme et d'une immense espérance. A Rome alors, on se rendit mieux compte des déceptions apportées par ces trois années, des expériences faites, des difficultés rencontrées, mais aussi que l'on envisagea plus froidement, avec la ferme intention étayée sur la certitude des progrès réalisés de les surmonter. Car on a mieux travaillé à Rome qu'à Genève, avec plus de méthode et de discipline, parce que l'on n'a pas cherché, comme chez nous en 1920, à tout dire, à tout embrasser, à tout traiter.

Et pourtant, certes, le programme était vaste. D'une part, les affaires administratives importantes qu'il est indispensable pour une Fédération internationale comptant des Associations adhérentes dans 42 pays différents de régler chaque fois qu'elle se réunit — et au fond ces Congrès de l'Alliance internationale seraient mieux nommés Assemblée générale, le nom de Congrès prêtant souvent à équivoque; d'autre part, les problèmes féministes de l'heure, sur lesquels l'avis motivé de pareil parterre international, non pas de rois, comme au temps de Talma, mais de leaders de notre mouvement, est précieux à connaître et à

répandre pour celles qui se débattent dans les difficultés pratiques; d'autre part encore l'appui à donner aux pays non affranchis par les pays affranchis, et tout spécialement à l'Italie dont on tenait essentiellement à soutenir, à encourager, à faire progresser le mouvement suffragiste; d'autre part aussi, les occasions de rencontres, d'échanges d'idées et de points de vue, la compréhension mutuelle personnelle entre tant de femmes venues de presque tous les coins de la planète, et représentant en tout cas les cinq continents; d'autre part, enfin, et il faut l'avouer, le rêve pour beaucoup de voir Rome et de boire à la coupe enchantée que tend la Ville Eternelle à tous ceux — et ils sont plus rares qu'on ne le croit — qui savent vraiment la comprendre et l'aimer... Il semblait presque impossible d'épuiser tout ce programme: le Congrès de Rome en est venu à bout. Non pas toutefois qu'il se soit — et avec raison à notre avis — préoccupé du dernier point, car les congressistes qui ont visité Rome l'ont fait pour leur compte, et quelquefois avec la conscience de faire tant soit peu l'école buissonnière! Mais d'inoubliables occasions nous ont été offertes de respirer, au milieu de nos préoccupations toutes modernes, l'atmosphère de la Rome antique: ainsi lorsque le gouvernement italien nous reçut dans les «jardins fleuris de roses et d'orangers qui couronnent le Palatin, et d'où plonge le regard, au delà du grand pin si connu des amis de la colline des Empereurs, sur le Forum, empourpré par le soleil couchant, qu'au retour nous traversâmes en évoquant des visions d'autrefois; puis, lorsque la Municipalité tint à honneur de nous inviter au Capitole, et qu'au pied des bas-reliefs de Marc-Aurèle, le long des escaliers historiques, autour du *Spinario*, gracieux et nerveux dans sa maigreur de bronze, dans la salle des Horaces et des Curiaces, nous pensions à tous ceux qui avaient foulé ces dalles, regardé de ces fenêtres la statue équestre de Marc-Aurèle sur la place, et rêvé sur la colline sacrée tant de rêves qui devinrent de l'histoire... Et il semblait après tout que ce n'était point un anachronisme que de nous retrouver là, femmes de tant de nations, puisque la Rome antique aussi réunissait sous son sceptre tant de races diverses — à la différence seulement que, là où elle ne songeait qu'à dominer et à régner: *D'autres peuples façonneront mieux l'airain et lui donneront la vie; toi, Romain, ta mission est de gouverner le monde* — nous ne cherchions, nous, que la concorde et la paix par la compréhension internationale.

* * *

La tradition qui veut que l'Alliance tienne ses assises dans un pays non affranchi, pour donner à celui-ci de l'élan à son travail, et réfuter victorieusement par la pratique les objections de ses adversaires, a-t-elle cette fois aussi porté ses fruits?

Non pas sans doute par la journée dite « des pays non affranchis » et dont toutes nous attendions mieux. Il nous semblait que par une entente de coordination de nos efforts, par une discussion où nous toutes, latines et orientales, aurions mis en commun nos difficultés, nous aurions pu mieux que par la lecture de quelques rapports, parvenir à un acheminement plus rapide de l'« Idée ». Mais cet essor nous l'avons éprouvé d'autre part par la vie suffragiste intense qui se dégageait de l'atmosphère du Congrès, par les conversations avec nos sœurs affranchies, par les exemples de leurs expériences, tout ceci étant à la fois pour nous une leçon et un encouragement. Et quant à la nation qui nous recevait, et qui, la toute première, devait bénéficier des résultats du Congrès, nous pensons que, pour elle, il a marqué un pas très important en avant:

Dans l'opinion publique, d'abord. Si certaine presse prit nos réunions un peu « à la blague », si le fait que, l'italien n'étant

pas langue officielle du Congrès, on ne traduisit pas dès le début les moindres paroles de chaque oratrice, ce qui nous fut véhémentement reproché, et nous obligea ensuite à entendre *trois fois* chaque discours (ô langue internationale, tes adeptes ont gagné du terrain!), il y eut d'autre part des manifestations de réel intérêt, une curiosité sympathique dont nous avons trouvé des témoignages même chez des conducteurs de trams ou des employés d'hôtels, des articles sérieux et bienveillants, un public sans cesse grandissant aux meetings de propagande qu'insatiable le Comité italien avait organisé pour chacun des soirs de cette semaine surchargée. Mais il y eut plus encore. Car dans un pays moins « démocratique » que notre Suisse, où ce n'est pas *the man in the street*, comme disent les Anglaises, qui fait la loi par son vote, l'opinion publique a moins de poids que celle des autorités officielles. Et cette opinion-là, nous l'avons eue.

L'opinion gouvernementale, d'abord. M. Mussolini avait accepté, non seulement la présidence d'honneur du Congrès, mais encore le discours de bienvenue à la séance d'ouverture. Ce fut une poussée effrayante, une bataille pour les chaises dans la salle pourtant si vaste du Palais des Expositions, certains avouant même être venus à Rome beaucoup pour pouvoir contempler de près le masque glabre, inquiétant, volontairement napoléonien, du dictateur fasciste, encadré immuablement de sa garde d'honneur en chemise noire. Son discours fut bref, impérieux, catégorique. « En ce qui me concerne, articula-t-il nettement, je suis autorisé à déclarer, que sauf événement imprévu, le gouvernement fasciste est prêt à accorder à plusieurs catégories de femmes le droit de vote, en commençant par le vote administratif (municipal)... Et je ne crois pas que la reconnaissance aux femmes du droit de vote, municipal d'abord, politique ensuite, puisse avoir les effets désastreux que prédisent certains pessimistes¹. » Mais au milieu des salves d'applaudissements qui fusèrent alors, quelques-unes se posaient la question : est-ce une politesse aux étrangères, une phrase inévitable de bienvenue, ou est-ce une promesse formelle? La suite allait le dire.

¹ Paroles à recommander à la méditation de certains gouvernements cantonaux, à la fois antisuffragistes et admirateurs du système fasciste! (Réd.)

L'apôtre Paul et le féminisme

La question est actuelle. Les efforts, les progrès surtout du féminisme provoquent, depuis longtemps, des discussions, où tous les arguments sont mis en avant, de bons et de moins bons, ceux-ci étant les plus nombreux. Et parmi les adversaires du féminisme, surtout en matière ecclésiastique, l'apôtre Paul, le grand missionnaire du premier siècle de notre ère, le fondateur d'Eglises, joue un rôle de premier plan. Qui ne connaît cette citation d'une de ses épîtres aux Corinthiens : « Que les femmes se taisent dans les assemblées, il ne leur est pas permis d'y parler? » (1 Corinthiens XIV, 34, 35). Et le prétendu antiféminisme de Paul va jusqu'à exalter le célibat, comme un état supérieur à celui de mariage (1 Corinthiens ch. VII).

Cette opposition à la femme, cet antiféminisme, sont-ils aussi certains et aussi complets qu'on le prétend? C'est à répondre à cette question que M. André Arnal, professeur à la Faculté de théologie de Montpellier, a consacré sa leçon d'ouverture des cours du semestre d'hiver, en novembre 1921. Dès lors, son discours a paru en librairie, *Le Féminisme de saint Paul*, par André Arnal (Paris, librairie Fischbacher, 33, rue de

La suite, ce fut la députation auprès du Premier italien, non pas de quelques déléguées seulement, mais de tout le Congrès en cortège. Cortège qui avait soulevé à l'avance de vives appréhensions dans certains milieux italiens, et que nous, Suisses romandes, nous promettions d'observer avec un intérêt tout spécial, car si cette manifestation d'essence si américaine réussissait à Rome, au cœur de la latinité, pourquoi ne serait-elle pas tentée à l'occasion à Berne, à Genève, à Lausanne?... Et tout se passa pour le mieux, avec une dignité, un sérieux, un ordre parfaits. En première ligne, simplement le drapeau italien, porté par une veuve de guerre, et devant lequel toutes les têtes se découvraient, donnant ainsi un caractère de respect au cortège, puis la bannière de l'Alliance internationale, ensuite le Comité Exécutif, guidé par les deux présidentes, l'ancienne et la nouvelle, les déléguées des gouvernements au Congrès et les femmes députées, et derrière elles, en longue file, sur quatre rangs, les délégations et les congressistes, des pays affranchis d'abord, des pays non affranchis ensuite, chacune avec sa présidente en tête. L'ordre alphabétique avait assigné à la Suisse le dernier rang, immédiatement avant les Italiennes, qui en masse fermaient le cortège.

Fort environ de 750 participantes, celui-ci défila dans les rues de Rome pour aller au Ministère de l'Intérieur où M. Mussolini devait le recevoir, de préférence au Palais Chigi où il siège habituellement, mais trop lointain. A l'heure fixée, botté, éperonné, il fit son entrée, reçut l'adresse que lui remit Mrs. Catt demandant aux gouvernements de tous les pays non affranchis le droit de vote pour les femmes, la parcourut avec un jeu de physionomie expressif, se fit présenter tous les membres du Comité ancien et nouveau, dont quelques-uns pensèrent utile de lui adresser quelques mots, leur serra la main, et prononça ensuite, en italien, d'un ton impérieux : « Vous pouvez dire que ce que j'ai promis dans mon discours d'ouverture, j'ai l'intention de le tenir, et d'accorder dans le courant de cette année le droit de vote aux femmes qui le méritent. » Ce fut tout. Nous partîmes, tout le cortège défila en bon ordre devant M. Mussolini, et les chefs du mouvement italien furent avisées d'avoir à se présenter dès le lendemain au Ministère de l'Intérieur pour une entrevue avec M. Acerbo, sous-secrétaire d'Etat.

Seine; 1922, 24 pages, in-8°). On nous permettra de citer quelques déclarations de ces pages, où le théologien cherche moins à définir les idées de l'apôtre d'après ses affirmations, qu'à éclairer celles-ci en les comparant aux actes de Paul. M. Arnal ne demande pas ce qu'a pensé, ni ce qu'a dit saint Paul de la femme. Il demande plutôt comment saint Paul a-t-il agi et pourquoi a-t-il agi et parlé ainsi, par rapport aux femmes? Sans faire de Paul un précurseur, ni même un féministe convaincu pour son temps, le professeur Arnal le justifie sans peine de l'étroitesse que lui attribuent les antiféministes notoires de notre temps et de tous les temps.

Notons qu'aucune des déclarations de l'apôtre ne sont nées du désir de faire un exposé doctrinal et systématique, ou d'établir une règle disciplinaire valable pour tous les temps et intangible. Il ne légifère pas, il donne des conseils, avec une autorité que je ne cherche pas à diminuer, mais en tenant compte des contingences. Ce sont les circonstances uniquement qui lui font prendre la plume et écrire aux chrétiens de Corinthe. Des renseignements sont parvenus jusqu'à lui, soit par lettres, soit de vive voix. Les choses ne vont pas comme il faudrait et Paul écrit à ces jeunes chrétiens pour les diriger suivant leurs besoins immédiats et spéciaux.

Des récits qui nous ont été faits de cette entrevue, il ressort ceci : le projet de loi reconnaissant le droit de vote municipal à certaines catégories de femmes suivant leur degré d'instruction et le taux de leur impôt était prêt et devait être présenté très prochainement à la Chambre. Seule une question encore préoccupait ces messieurs, tout à coup singulièrement vertueux : la reconnaissance du droit de vote aux prostituées ! et ils demandaient sur ce point spécial une petite enquête parmi les femmes des pays affranchis : enquête à laquelle il fut carrément répondu, comme il convenait que, nulle part, aucune différence n'était faite à cet égard, car si l'on voulait refuser le suffrage aux prostituées, il conviendrait alors de le retirer immédiatement aux hommes sans lesquels ces malheureuses n'existeraient pas !

Le Parlement italien s'est montré jusqu'à présent si incroyablement docile à la volonté du dictateur fasciste qu'il nous semble pouvoir prédire que le projet de loi préparé par son ordre sera voté sans opposition marquante. Et cela certainement a été le résultat direct du Congrès. Trop habile et trop intelligent pour négliger aucune force qui pourrait lui être utile, M. Mussolini s'est assurément rendu compte de ce qu'était le mouvement suffragiste mondial et de l'avantage qu'il y avait pour lui à se le rendre sympathique. Politique opportuniste, nous sommes d'accord. Mais hélas ! où, sauf par une révolution, les femmes ont-elles obtenu autrement la reconnaissance de leurs droits ?..

Enfin, un autre résultat important du Congrès pour la marche de l'Idée, et qui touche, non pas seulement les Italiennes, mais tous les pays catholiques et par conséquent la Suisse pour certains cantons, a été l'attitude du Vatican. Celui-ci a en effet fait déclarer qu'il était très sympathique au Congrès, et qu'il tenait à le manifester en accordant à tous les congressistes l'entrée gratuite de ses musées, ce qu'il n'avait jamais fait jusqu'alors pour aucun Congrès, dont le but n'était pas exclusivement archéologique ou artistique. Et si le pape n'a pas reçu officiellement une délégation du Congrès, des cartes d'audience ont été largement distribuées à toutes celles qui le désiraient, Pie XI ajoutant que s'il ne recevait pas le Congrès comme tel, c'était pour lui laisser sa complète liberté d'action vis-à-vis de questions qu'il devait avoir (ce sont toujours les paroles pontificales) pleinement le droit de traiter, comme par exemple la question

du divorce. Par cette grande largeur de vues, et par cette marque catégorique d'intérêt pour notre mouvement, le pape actuel continue la tradition de Benoît XV, qui s'était lui aussi déclaré partisan du suffrage féminin. Il nous importe d'insister sur cette attitude du Vatican, et de montrer ainsi comment sont en pleine contradiction avec le chef de l'Eglise romaine, et les évêques de notre pays, et les journaux catholiques, et les Associations féminines catholiques qui suivent aveuglément le mot d'ordre de nous combattre.

(A suivre)

E. Gb.

En route pour les 1588 abonnés !...

Nous voici sérieusement engagées sur cette route cette fois. Depuis notre dernier état de situation, nous avons gagné en effet

27 abonnés nouveaux

ce qui représente un réel succès et un effort considérable de la part de nos amis. Mais comme rien n'est plus encourageant que de réussir, nous comptons que ce bel entrain va se maintenir et nous remercions d'avance tous ceux qui voudront nous y aider.

Le " MOUVEMENT FÉMINISTE "

Encore Gina Lombroso

Quand on lit les éloges de la grande presse à l'Ame de la Femme de M^{me} Lombroso-Ferrero (tel l'article de G. de Pawlowski aux *Annales politiques et littéraires* !) et qu'on voit avec quelle facilité son « bluff » s'impose aux grandes revues, on s'indigne de tout le tort que fait pareille notoriété ! Certes, on écrirait une étude piquante sur l'envers de la célébrité, en démontrant les inconvénients de sottises consacrées par l'autorité d'un nom illustre ! George Sand causa certains égarements, M^{me} Lombroso de même, et par son livre et par ses articles, tels que le *Bonheur dans le Mariage*, publié dans la *Revue de Genève* (avril 1923). Trois conditions *sine qua non* feront le ménage heureux :

Si donc Paul déclare qu'il vaut mieux ne pas se marier, il ne pose point un principe définitif et faisant loi ; il parle en tenant compte de « la nécessité présente » (I Corinthiens VII, 6, 26). Second traduit « à cause des temps difficiles » et la version synodale dit : « à cause des calamités qui approchent » ; ce sont déjà des essais d'explication ; or Paul n'a nullement dit quelle était cette « nécessité », qui motivait son appréciation du célibat et du mariage. Et ceci ne comportait pas de jugement spécial sur la femme. L'ordre était donné aux deux sexes indistinctement.

Plus grave est le passage où il recommande aux femmes de se taire dans les assemblées (I Corinthiens XIV, 34, 35). « Comme dans toutes les Eglises des saints, que les femmes se taisent dans les assemblées ; il ne leur est pas permis d'y parler... et si elles veulent s'instruire sur quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris à la maison ; car il n'est pas convenable pour une femme de parler dans l'Eglise ».

Que faut-il entendre par là et comment interpréter ce passage ? Les antiféministes disent : L'apôtre défend à la femme toute participation active à une assemblée publique ; il lui interdit donc de prendre la parole tout spécialement dans un lieu de culte. Mais les interprètes modernes ne voient pas dans ce texte

une affirmation aussi massive, ni une déclaration aussi indiscutable. Quelques-uns, s'appuyant sur le fait que deux manuscrits placent ce passage à un autre endroit du chapitre, y voient même une interpolation d'un copiste ; elle se serait glissée plus tard dans le texte. Mais cette hypothèse est trop commode et bien fragile. D'autres ont fait remarquer que le verbe *lalein*, traduit par *parler*, signifie aussi *bavarder*. Paul ferait donc ici une remontrance à celles qui provoquent de la distraction par des causeries intempestives. Mais, dans le Nouveau-Testament, jamais le verbe *lalein* n'est pris dans ce sens de *bavarder* ; il serait excessif de vouloir le lui accorder dans ce seul cas, et un peu pour les besoins de la cause. Mais c'est pourtant à une interprétation proche ou parente de celle-ci que M. Arnal, avec d'autres, s'arrête, très justement me semble-t-il. Ce que Paul demande aux auditrices des cultes, c'est de ne point troubler, ni interrompre ceux-ci par des questions ou des interpellations, qui pourraient amener des discussions gênantes. Si donc elles ont quelque chose à demander, qu'elles attendent d'être à la maison pour interroger leurs maris.

Mais Paul n'interdit nullement à la femme une intervention active dans le culte public. Il est impossible d'interpréter autrement le conseil que l'apôtre donne à la femme de se couvrir la